

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 55 (1975)  
**Heft:** 3

**Vorwort:** Éditorial : la France et la Suisse dans les technologies avancées  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La France et la Suisse dans les technologies avancées

*Il est peu de domaines où la France et la Suisse ne possèdent pas, en matière de coopération, un patrimoine commun d'expériences et de traditions. C'est aussi le cas des technologies avancées. Comment pourrait-il en être autrement étant donné l'étroitesse des rapports économiques et l'absence, pour le cas de la Suisse, de matières premières indigènes : La Suisse, en effet, ne peut offrir que le produit de techniques et d'expériences à l'exclusion de toute ressource naturelle.*

*La statistique commerciale est suffisamment éloquente pour témoigner de la pérennité de cette donnée de base. Mais celle-ci est encore plus affirmée dans le domaine des échanges de brevets et licences. Certes, ce n'est pas un secteur où seule interviendrait la technologie avancée. Il recouvre l'ensemble du trafic auquel donnent lieu ventes, achats et licences de brevets quelle qu'en soit la technologie.*

*D'après les chiffres les plus récents, les sommes perçues par la Suisse au titre des licences et brevets cédés à la France dépassent de plus de huit fois les sommes perçues par la France au titre des mêmes transactions passées en Suisse. Ce déséquilibre au profit de la Suisse tient pour une part au nombre beaucoup plus grand de brevets suisses déposés en France que de brevets français déposés en Suisse. Pour la seule année 1973 le premier chiffre était de 2118, le second de 1150. Mais l'origine du déséquilibre tient aussi à l'importance relative des deux marchés.*

*Bien évidemment, une société suisse sera davantage tentée par l'exploitation de ses brevets en France que ne le sera une société française par la possibilité de faire exploiter ses brevets en Suisse. Dans le premier cas, le marché indigène est étroit, dans le second il est vaste. Les mêmes raisons qui poussent les Suisses à s'intéresser à la France, incitent les Français à prospecter d'abord leur propre espace économique.*

*Ce n'est pas un problème, mais une complémentarité. Elle a appris aux Suisses et aux Français à coopérer et à exploiter les ressources d'une convergence dont il y a lieu de se féliciter.*

*Chambre de Commerce Suisse en France.*